

A l'attention de :
Monsieur le Préfet, Préfecture des Pyrénées atlantiques, 2 rue maréchal Joffre, 64000 Pau
Monsieur le Sous-Préfet, Sous-préfecture de Bayonne, 4 allées Marines, 64100 Bayonne

DECLARATION DE MANIFESTATION

Conformément aux articles L211-1 et L211-2 du code de la sécurité intérieure, veuillez trouver ci-après et ci-joint les informations concernant la manifestation organisée par la FFMC 64.

OBJET DE LA MANIFESTATION

Manifestation contre le projet de soumission au contrôle technique des deux-roues motorisés

DATE DE LA MANIFESTATION

Samedi 10 AVRIL 2021

LIEU ET HEURE DE RASSEMBLEMENT

09h00 Parking Zénith Pau

EVALUATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

50 à 100 motos

ITINERAIRE DE LA MANIFESTATION

9h30 Départ Bd Olaf Palme

Au Rd pt de l'autoroute à droite vers Allée Catherine de Bourbon - Allée Condorcet - Avenue Dufau - rue Carnot - Place du foirail – ARRET Centre de contrôle DEKRA 9 rue de Bordeaux 64000 PAU

10h15 Départ vers Centre de contrôle AUTOCONTROL 29, Av Charles Moureu 64150 MOURENX (trajet à titre individuel)

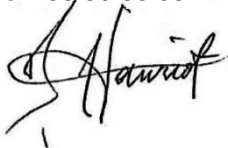
11h15 Départ vers Parking Nord du Centre Commercial Carrefour RN10 56 Bd Jacques Duclos 40220 TARNOS (trajet à titre individuel)

Jonction avec la manifestation organisée par la FFMC 40 de Mont-de-Marsan à TARNOS pour départ 13h30 sur le trajet déposé par la FFMC 64 par mail le 03/03/2021.

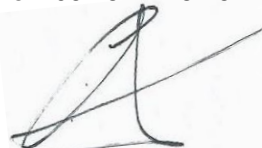
Les trajets entre les différents points de rendez-vous prévus entre Pau et Bayonne se feront à titre individuel ou groupes de 10 maximum sous la responsabilité de chacun, dans le respect du code de la route et des règles sanitaires en vigueur.

NOM - PRENOM - DOMICILE - QUALITE DES ORGANISATEURS (Numéros de téléphone) :

Bernard HANRIOT
Coordinateur FFMC 64
66 rue des Pyrénées
64450 Thèze
Tel : 06.80.66.35.41



Christophe Boulais
Secrétaire FFMC 64
3 allée du Cadran
64600 Anglet
Tel : 06.48.71.48.46



Jean-Luc LACOUR
Coordinateur adjoint FFMC 64
22 rue des chevreuils
40220 Tarnos
Tel : 06.61.90.86.53



Il sera demandé aux participants de respecter les règles sanitaires en vigueur (distanciation, port du masque lors des arrêts si le casque est enlevé) et de prévoir le temps de retour afin de respecter le couvre-feu.